

Approbation :	Annule :	<input type="checkbox"/> Règlement <input type="checkbox"/> Politique <input checked="" type="checkbox"/> Pratique de gestion
SUJET : Liste des voies piétonnières reconnues		

BLAINVILLE

Voie piétonnière	Dégagée et sécuritaire	Remarque
Sarah-Garth – Maurice-Cullen	Oui	
Alfred-Pellan – Sarah-Garth	Oui	
Jean-Marc-Dansro – Maurice-Cullen	Oui	
Ozias-Leduc – Jean-Marc-Dansro	Oui	
du Mans – de Calais	Oui	
Richard - Albatros	Oui	
Félix-Antoine-Savard – Alain-de Bellefeuille	Oui	
carré Lionel-Groulx – 34 ^e Avenue Ouest	Oui	
de Caplan – Polyvalente Sainte-Thérèse	Oui	
Martin – de Joutel	Oui	
Raymond-Lapalice – Parc Dubreuil	Oui	
Rita-Hart – Parc Dubreuil	Oui	
68 ^e Avenue Est – 70 ^e Avenue Est	Oui	
70 ^e Avenue Est – chemin du Plan-Bouchard	Oui	
61 ^e Avenue Ouest – Marie-Chapleau	Oui	
de la Mairie – De Tracy	Oui	
du Baron – Chemin-du-Roy	Oui	

BLAINVILLE

Voie piétonnière	Dégagée et sécuritaire	Remarque
du Camarguais – du Landais	Oui	
Nicolas-Onassis – Pilon	Oui	
Pilon – 84 ^e Avenue Est	Oui	
de la Charente – 84 ^e Avenue Est	Oui	
de l'Artois – 84 ^e Avenue Est	Oui	
84 ^e Avenue Est – du Poitou	Oui	
du Musée – John-Tapp	Oui	
de Fontainebleau – Marcel-Guiguère	Oui	
d'Alhambra – de l'Ermitage	Oui	
Réal-Benoît – Claude-Jutras	Oui	
Claude-Jutras – Réal-Benoît	Oui	
Charbonneau – de Fontainebleau	Oui	
de Chenonceau - de Fontainebleau	Oui	
Nicolas-Manthet – Yvon-Cousineau	Oui	
de la Renaissance – Michel-Duclos	Oui	
Céloron – Yves-Tessier	Oui	
Céloron – François-Baillargé	Oui	
de la Renaissance – Nicolas-Manthet	Oui	
de Rochebonne - de Servando	Oui	
des Visconti – école de Fontainebleau	Oui	
des Bruants – des Sarcelles	Oui	
de Vincennes - Ursino	Oui	

BLAINVILLE

Voie piétonnière	Dégagée et sécuritaire	Remarque
Henri-Beau – Corinne-Dupuis	Oui	
de Rambouillet – de Fontainebleau	Oui	
Léopold-Besner – Marie-Chapleau	Oui	
des Pommiers - des Peupliers	Oui	
des Liards – des Sersterces	Oui	
de La Sarre – de la Renaissance	Oui	
de Vincennes – Saint-Ange	Oui	
Hôtel de Ville	Oui	
Aréna (sortie d'urgence)	Oui	
Centre communautaire	Oui	
Bibliothèque	Oui	
Complexe municipal	Oui	
des Éperviers – Richard	Oui	
Gérald-Thiboutot – Marie-Chapleau	Oui	
Philippe-Labossière – Marie-Chapleau	Oui	
Paul-Bergeron – droit de passage vers Rosemère	Oui	

BOISBRIAND

Voie piétonnière	Dégagée et sécuritaire	Remarque
AUCUNE		

BOIS-DES-FILION

Voie piétonnière	Dégagée et sécuritaire	Remarque
29 ^e Avenue – 31 ^e Avenue	Oui	

DEUX-MONTAGNES

Voie piétonnière	Dégagée et sécuritaire	Remarque
16 ^e Avenue – vers Edmond-Lefebvre	Oui	<i>Piste cyclable boisée.</i>
20 ^e Avenue – boul. Deux-Montagnes	Oui	<i>Piste cyclable boisée.</i>
2705 Cool - 2710 Edmond-Lefebvre	Oui	<i>Passage déneigé et clôturé.</i>

LORRAINE

Voie piétonnière	Dégagée et sécuritaire	Remarque
de Souilly – De Gaulle	Oui	<i>Déneigée.</i>
Morhange – Orléans	Oui	<i>Déneigée.</i>

MIRABEL

Voie piétonnière	Dégagée et sécuritaire	Remarque
Jean-Maurice – des Grands-Blés	Oui	<i>Entrée pour le parc Binette qui est boisée.</i>
Pauline - Morin	Oui	<i>Déneigée.</i>
Godfroy-Langlois – école Sainte-Scholastique	Oui	<i>Déneigée.</i>

OKA

Voie piétonnière	Dégagée et sécuritaire	Remarques
------------------	------------------------	-----------

AUCUNE

POINTE-CALUMET

Voie piétonnière	Dégagée et sécuritaire	Remarque
boul. de la Chapelle (entre montée de la Baie et 29 ^e Avenue)	Non	<i>Déneigée au meilleur de la capacité de l'emprise de rue.</i>
50 ^e , 51 ^e Avenues - Simone	Non	<i>Déneigée au meilleur de la capacité de l'emprise de rue.</i>
55 ^e Avenue (entre Simone et 39 ^e Rue)	Non	<i>Déneigée au meilleur de la capacité de l'emprise de rue.</i>
38 ^e Rue (entre 55 ^e Avenue et Simonne)	Non	<i>Déneigée au meilleur de la capacité de l'emprise de rue.</i>
boul. de la Chapelle (entre 13 ^e Avenue et montée de la Baie)	Non	<i>Déneigée au meilleur de la capacité de l'emprise de rue.</i>
50 ^e Avenue (entre Simonne et André-Soucy)	Non	<i>Déneigée au meilleur de la capacité de l'emprise de rue.</i>
51 ^e Avenue (entre Simonne et André-Soucy)	Non	<i>Déneigée au meilleur de la capacité de l'emprise de rue.</i>
52 ^e Avenue (entre Simonne et André-Soucy)	Non	<i>Déneigée au meilleur de la capacité de l'emprise de rue.</i>
55 ^e Avenue (entre 38 ^e Rue et André-Soucy)	Non	<i>Déneigée au meilleur de la capacité de l'emprise de rue.</i>

ROSEMÈRE

Voie piétonnière	Dégagée et sécuritaire	Remarque
de la Clairière – de la Grande-Côte	Oui	
de l'Obier – des Mélèzes	Oui	
Avalon – Pinkerton	Oui	
montée Lesage – place Lesage	Oui	
Westgate (trois sentiers)	Oui	
des Mélèzes – montée Sanche	Oui	

ROSEMÈRE

Voie piétonnière	Dégagée et sécuritaire	Remarque
Pine – Frenette	Oui	
Glen – Coronation	Oui	
Sentier de la Gare (William)	Oui	
Sentier de la Gare (Couture)	Oui	

SAINT-EUSTACHE

Voie piétonnière	Dégagée et sécuritaire	Remarque
Pelletier – Cousineau	Oui	

SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Voie piétonnière	Dégagée et sécuritaire	Remarque
parc Caron - IGA	Oui	
prolongation de la rue Marineau vers la rue des Jacinthes	Oui	

SAINT-PLACIDE

Voie piétonnière	Dégagée et sécuritaire	Remarques
AUCUNE		

SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Voie piétonnière	Dégagée et sécuritaire	Remarque
de la Tournée – de l'Érablière	Oui	
boul. des Promenades	Oui	<i>Déneigée et éclairée.</i>

SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Voie piétonnière	Dégagée et sécuritaire	Remarque
trois voies entre les rues Sainte-Marie et des Anges, côtés sud, est et ouest	Oui	<i>Déneigée et non éclairée.</i>
piste cyclable la Vagabonde	Oui	<i>Déneigée et éclairée.</i>
8 ^e Avenue (entre boul. des Promenades et chemin d'Oka)	Oui	<i>Déneigée et éclairée.</i>
du Chinook – de la Mousson	Oui	<i>Déneigée et non éclairée.</i>
du Sonora – de la Rafale	Oui	<i>Déneigée et non éclairée.</i>
de la Prucheraie – du Versant	Oui	<i>Déneigée et non éclairée.</i>
de l'Église – parc municipal	Oui	<i>Déneigée et éclairée.</i>

SAINTE-THÉRÈSE

Voie piétonnière	Dégagée et sécuritaire	Remarque
Pilon - de Sève	Oui	<i>Passage à travers un parc.</i>
de Manteht – du Curé-Labelle	Oui	
Hertel – du Curé-Labelle	Oui	
René-A.-Robert – des Marquisats	Oui	<i>Déneigée.</i>
Saint-Philippe – église Notre-Dame-de-la-Paix	Oui	<i>Déneigée par un déneigeur privé.</i>
de l'Église - Saint-Louis	Oui	<i>Accès piétonnier via le stationnement de l'Hôtel de Ville, déneigée.</i>
des Chênes – Girolles	Oui	<i>Déneigée</i>

SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

Voie piétonnière	Dégagée et sécuritaire	Remarque
Joly - Sainte-Anne	Oui	<i>Déneigée.</i>
Limoges - Rivest	Oui	<i>Déneigée.</i>

TERREBONNE

Voie piétonnière	Dégagée et sécuritaire	Remarques
AUCUNE		